

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2009
tenue sous la présidence de Mme M. SOBANEK

Présents :	Mme	M.	BAU DUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P.-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		A.-C.	IGLEHART-RIBAU	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
		R.	NAGGAR	" "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale	
	H.	WYSS	" "	
	M.	F.	WALPEN	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusées :	Mmes	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		J.	MARTIN-ACHARD	" "

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Nora HASANI/Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des commissions réunies - huis clos

- Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 28 octobre 2009 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Budget 2010 - vote :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;
 - du budget administratif -
 - 4.2 Aménagement zone 30km/h. "Falquet" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 790'000.--) -
 - 4.3 Remplacement de la haie bordant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 66'000.--) -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 7) Naturalisations (*huis clos*).

* * * * *

Séance des commissions réunies

La séance est ouverte à 20h.15 par Mme Sobanek, Présidente, qui prononce le huis clos.

- Le procès-verbal est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions.

La Présidente lève le huis clos.

* * * * *

Séance plénière du Conseil municipal

La Présidente ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2009

- Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

Aucune.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Walpen, maire.

M. Walpen informe

Urbanisme

Lors de sa séance du 10 courant, la commission Urbanisme a décidé de préavisier défavorablement, à l'unanimité, le projet de PLQ N° 29687-511 – chemin du Pré-du-Couvent.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a proposé de faire parvenir au Département du territoire, pour examen par les commissions des services cantonaux concernés, le plan directeur communal et plan directeur des chemins piétons dans sa version finalisée par le groupe de pilotage lors de sa séance du 24 août 2009, et tel que présenté aux membres du Conseil municipal lors de la séance élargie du 13 octobre de la commission Urbanisme, cela tout en précisant qu'un processus de consultation publique sera conduit en parallèle.

Par ailleurs, mandat sera proposé au Professeur Thierry Tanquerel pour un accompagnement tout au long de ce processus.

Le volet social, non intégré à ce jour dans les travaux du groupe de pilotage du plan directeur communal, sera traité dans le cadre de l'agenda 21, lequel sera initié dans les meilleurs délais.

Finances

Le Conseil d'Etat a déterminé l'indice général de capacité financière des 45 communes genevoises et a procédé à leur classement pour l'année 2010. Chêne-Bougeries a vu son indice progresser, à savoir 132.69 (127.40 pour 2009), mais conserve sa 10^{ème} place.

M. Walpen rappelle que l'indice général de capacité financière de chaque commune correspond à la moyenne arithmétique de l'indice annuel des trois derniers exercices connus (2006, 2007 et 2008) établi par le Département des finances en collaboration avec le Département du territoire.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé de nommer M. Patrice Novel, concierge d'immeubles administratifs, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, conformément à l'article 9 du statut du personnel, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009.

Le Conseil administratif a fait publier des annonces d'ouverture de postes concernant la fonction de coordinateur/trice de prévention et de sécurité ainsi que celle d'officier d'état civil à 100%.

En raison de l'absence pour cause de maladie de M. Battig, collaborateur du service Routes et Cimetière, et tenant compte de la charge de travail en cette période particulière de l'année, MM. Abdelhedi et Bonadei ont été engagés en qualité d'employés auxiliaires depuis le 1^{er} octobre, ceci jusqu'au 23 décembre 2009.

Par ailleurs, M. Cornu, collaborateur du service Parcs et Promenades est venu renforcer pour une durée de trois mois, soit jusqu'à la fin janvier 2010, l'équipe du service Routes et Cimetière.

M. Beauquis a, quant à lui, été engagé en qualité d'auxiliaire au sein du service Parcs et Promenades pour la période comprise entre le 2 novembre 2009 et le 31 janvier 2010.

Tenant compte des absences pour cause de maladie de Mmes Valérie Farey et Dolores Wermuth, respectivement comptable et aide-comptable au sein du service Finances et comptabilité, Mme Inès Simoes-Carrinho, ex-apprentie, a été engagée en qualité d'aide comptable auxiliaire depuis le 1^{er} septembre. Ce contrat de durée déterminée court jusqu'au 23 décembre 2009.

Tenant compte également de l'absence pour cause de maladie de Mme Carole Wolter, secrétaire auprès du service technique, Mme Diana Mannisi-Baud a été engagée en qualité d'auxiliaire pour une période de 5 semaines, ceci depuis le 11 courant.

Le Conseil administratif a également engagé pour une durée déterminée et jusqu'au 23 décembre, Mme Mireille Genolin en qualité de patrouilleuse.

Divers

La traditionnelle Journée des filles a eu lieu ce jour 12 novembre. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 jeunes filles, dont quatre au secrétariat de la mairie et une à l'Office d'Etat civil.

Un récent point de presse du Conseil d'Etat relevait que les électeurs de Chêne-Bougeries pourront voter par voie électronique lors des votations fédérales et cantonales du 29 novembre 2009.

A cet égard, vous n'êtes pas sans savoir que les électeurs de Chêne-Bougeries ont reçu leur matériel de vote à double, à savoir pour un vote par correspondance ainsi que par voie électronique. Interpellé à ce sujet, M. Ascheri, directeur du Service des votations

et élections, nous a fait savoir que : "Suite à une erreur de manipulation d'un opérateur lors de la création des fichiers d'impression des cartes de vote pour la votation fédérale et cantonale du 29 novembre 2009, les électrices et électeurs des communes de Chêne-Bougeries et Cologny ont reçu 2 cartes de vote (une carte de vote normale pour voter par correspondance ou au local de vote et une carte de vote ajoutant la possibilité de voter par Internet). Toutes les mesures de sécurité mises en œuvre garantissent que les électrices et électeurs des communes concernées ne puissent voter qu'une seule fois. En effet, même s'ils disposent de 2 cartes de vote, seul un vote peut être enregistré dans la base de données."

Le Conseil administratif a pris connaissance avec stupeur de la teneur d'un courrier daté 14 octobre 2009 de M. Laurent Niggeler, président de la commission cantonale de nomenclature concernant la dénomination d'une artère dans le cadre du PLQ N° 29489 (chemins Puthon - Falletti). Des explications complémentaires ont donc été sollicitées quant au motif du refus de la dénomination proposée, à savoir chemin Daniel Roset, ainsi qu'aux voies de recours possibles.

La Présidente remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

Lors de sa séance du 27 octobre 2009, les membres de la commission Affaires sociales-prévention ont été informés de la teneur d'une proposition consistant à engager un 4^{ème} travailleur social hors murs (TSHM), à un taux d'activité de 50% –donc un quatrième pour les Trois-Chêne– ainsi qu'un TSHM supplémentaire, à un taux d'activité à définir, pour ce qui concerne uniquement des activités spécifiques à Chêne-Bougeries. Ces points ont fait l'objet d'un courrier, le 6 novembre dernier, adressé à M. Claude Dupanloup, secrétaire général de la FASe. L'engagement d'un 4^{ème} TSHM pour les Trois-Chêne, avec ce taux d'activité fixé à 50%, engendrerait une dépense globale d'un montant de CHF 61'706.-- dont CHF 19'993.-- à la charge de la ville de Chêne-Bougeries. Il faudra évidemment trouver les candidats. Les TSHM actuels sont en dépassement d'heures de travail d'une façon importante et il leur a été demandé par la FASe de reprendre leurs heures supplémentaires et leur solde de vacances d'ici fin mars 2009. Il est donc urgent, pour continuer le travail sur le terrain et maintenir les liens dans le réseau, d'engager un TSHM supplémentaire.

Responsabilités citoyennes

Le groupe "Responsabilités Citoyennes" s'est réuni le 2 novembre dernier et il a été décidé de la tenue de journées citoyennes pour les élèves de sixième primaire, comme cela a été fait à quelques reprises ces dernières années, selon le calendrier suivant :

- lundi 1^{er} ou mardi 2 février 2010 : visite des services de la commune, des sapeurs-pompiers et des sauveteurs, sur une journée, à raison de deux classes le matin, deux classes l'après-midi;
- jeudi 4 février 2010, le matin : réunion des élèves et leurs enseignants avec des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif, ici même. Les élèves

../..

prépareront en classe des questions et une invitation sera adressée aux conseillers. Mme Grandjean-Kyburz remercie d'ores et déjà les conseillers municipaux qui peuvent se rendre disponibles pour participer à cette séance.

Manifestations culturelles

Actuellement, et jusqu'au 15 novembre, à l'Espace Nouveau Vallon, se tient une rétrospective des œuvres du peintre d'origine grisonne Peter Pfosi, qui est un cousin de Giacometti et qui habitait (puisqu'il est décédé il y a quatre ans) Thônex depuis quarante ans. Cette rétrospective a été souhaitée par sa veuve, Mme Micheline Pfosi. Elle est soutenue financièrement et logistiquement par les trois communes chênoises dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

- La salle communale Jean-Jacques Gautier a été offerte au comédien Kevin Buckmaster, pour son one-man show "**Caveman**", qu'il a présenté hier soir et qu'il présente ce soir, puis, la semaine prochaine, les 17 et 18 novembre à 20 heures. Ce spectacle a connu déjà un grand succès dans d'autres salles. Mme Grandjean-Kyburz rappelle le principe du soutien culturel : la mise à disposition de la salle contre des invitations au spectacle. C'est ainsi que la commune a reçu 200 invitations qui ont été distribuées à la population dès la première semaine de mise à disposition.
- Une réunion du Comité des **Editions Chênoises** a eu lieu ce jour même. Le deuxième prix littéraire avait été attribué à trois nouvelles, donc à trois auteurs différents. Les Editions Chênoises publieront cet ouvrage qui sera disponible en février 2010. Les trois nouvelles sont l'œuvre de Mme Annie Corsini "Huaynac", de Mme Frédérique Leroy alias Danielle Meynet "La femme qui courait derrière le vent" et de M. Fernand Perrot "Le voisin du dessus". Ces trois nouvelles très intéressantes pourront être aussi distribuées dans le cadre des Promotions.

Divers

Suite à un courrier reçu de M. Patrice Mugny, conseiller administratif de la ville de Genève, l'action "Chéquier Culture" a été reconduite pour 2010.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

Traitement des collectes de déchets

Le Conseil administratif a décidé de faire l'acquisition de 3 triporteurs électriques, lesquels seront mis à disposition des collaborateurs de l'association Partage, en qualité de sous-traitant de la société mandataire Transvoirie SA en charge de la collecte des déchets. Le Conseil administratif a également décidé de subventionner à hauteur de 50% des containers destinés aux habitations situées en zone résidentielle et aux immeubles afin de faciliter la récolte des organiques. Le montant total de cette subvention peut être estimé à environ CHF 27'500.--. Par ailleurs, le calendrier des

levées 2010 est en voie de finalisation. Le thème retenu pour illustrer ce dernier est la Charte des jardins, promue initialement par l'AIC.

Environnement

Le Conseil administratif a reçu un courrier pétition, daté 17 octobre 2009, de locataires des immeubles 11, 13, 15 du chemin du Pont-de-Ville concernant, entre autres, la facturation des frais de chauffage par la Société Privée de Gérance, régie mandataire. Dans sa réponse, le Conseil administratif a rappelé les importants travaux de rénovation entrepris en l'an 2000. Cela étant, le SCANE a été saisi de ce dossier dans la mesure où les pétitionnaires demandent des conseils quant à la mise en place de mesures d'économies d'énergie supplémentaires.

Compagnie 21 et sécurité incendie

Le Conseil administratif a reçu copie d'un courrier, daté 16 octobre 2009, adressé par des enseignants de l'Ecole de culture générale Jean-Piaget à la directrice de cet établissement suite à un incendie survenu dans un pavillon de l'école le vendredi 16 octobre. Il a été répondu que les divers problèmes de sécurité soulevés relèvent avant tout de la compétence de la Sécurité Civile. Le rôle de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires 21 a été précisé à la lumière du concept "Sapeurs-pompiers 21".

Par ailleurs, le Conseil administratif a accepté, sur proposition du commandant de la compagnie, de nommer M. Armindo Fernandes au grade de sergent, ceci avec effet au 2 novembre 2009.

Bâtiments-constructions

L'enquête menée par la police scientifique suite à l'incendie survenu dans le bâtiment situé 21 rue de Chêne-Bougeries n'a, pour l'heure, pas encore permis d'identifier les éventuels auteurs de l'incendie.

Selon divers témoins, 3 individus auraient toutefois été aperçus entrant par effraction dans le bâtiment les nuits précédant le sinistre.

A ce jour et sous la supervision du service technique, la zone a été sécurisée et débarrassée de toutes les parties calcinées. Une expertise d'ingénieurs a toutefois conclu à la nécessité de protéger des pièces de charpente subsistantes ainsi que des arasées des murs de façade, ceci par l'intermédiaire d'une couverture provisoire. Des offres y relatives ont été sollicitées auprès de diverses entreprises. Les frais relatifs à la démolition en tant que telle ont pu être couverts par les indemnités versées par les assureurs. Vous serez tenus informés, le moment venu, des frais globaux inhérents à ce sinistre. Une étanchéité provisoire a été placée sur le plancher du rez-de-chaussée afin d'éviter toute infiltration dans les locaux situés en arcade. Ces derniers continuent d'être mis à disposition de "locataires", afin d'éviter toute intrusion d'éventuels squatters.

La Présidente remercie M. Biedermann.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Budget 2010 - vote :

- *des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs;*
- *de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement;*
- *de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir;*
- *du budget administratif.*

La Présidente donne lecture de la délibération relative aux indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal décide de fixer pour 2010 :

- 1) **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil municipal à CHF 93'000.-- (rubriques 01.300 et 01.317)
- 2) **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**
le montant des indemnités et frais pour le Conseil administratif à CHF 301'000.-- (rubriques 02.300, 02.304 et 02.317)

La Présidente donne lecture de la délibération relative à la taxe professionnelle : taux de dégrèvement.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DEGREVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à 100 %.

La Présidente donne lecture de la délibération relative à la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM A
PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'article 308B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à CHF 30.--.

La Présidente donne lecture de la délibération relative au budget administratif pour l'année 2010. Puis, elle ouvre la discussion.

Intervention de Mme Salerno, au nom du groupe Libéral

Mme Salerno remercie comme chaque année, au nom du groupe Libéral, le Conseil administratif, ainsi que les collaborateurs de la mairie, pour l'élaboration du budget 2010. Celui-ci se solde par un excédent de revenus de CHF 20'930.--. Malgré la nouvelle charge inscrite au budget, soit un montant de CHF 1'067'000.-- au titre de la péréquation financière intercommunale afin de renforcer les ressources des communes à faible capacité financière, le groupe Libéral constate avec satisfaction que le budget 2010 présente un résultat positif et permet de maintenir pour l'année 2010 le taux du centime communal à 34 centimes. Le groupe Libéral adoptera donc le budget présentant un excédent de revenus de CHF 20'930.--.

Intervention de M. Favarger, au nom du groupe Socialiste

M. Favarger salue la très grande cohérence de ce budget ainsi que la clarté de son exposé concernant la quasi-totalité des objets. Cependant, avec l'aval de ses collègues du groupe Socialiste, il souhaite revenir sur la décision du Conseil administratif de renoncer, une fois de plus, à prévoir au budget 2010 l'engagement d'un quatrième agent de sécurité municipale. Il a bien compris que le Conseil administratif souhaitait plutôt nommer un(e) coordinateur(trice) dans le domaine de la sécurité et de la prévention, dont il espère qu'il pourra résoudre l'ensemble des problèmes posés aux agents par l'augmentation de leurs charges. Sans vouloir préjuger de l'utilité d'une telle fonction, le groupe Socialiste a été assez stupéfait, en lisant cette annonce, qu'en

lieu et place d'un quatrième agent nécessaire pour décharger les trois APM des tâches externes à leur mission naturelle, la commune est prête à nommer un cadre, dont le groupe Socialiste pense qu'il/elle ne résoudra pas de la manière la plus efficace les problèmes que les agents rencontrent tous les jours sur le terrain. M. Favarger s'est renseigné sur ce qui se passait dans les deux autres communes des Trois-Chêne à ce sujet. Voici comment la commune se situe : Chêne-Bougeries compte 10'273 habitants, Chêne-Bourg 7'870 et Thônex 13'363. Les agents sont au nombre de trois à Chêne-Bougeries, quatre à Chêne-Bourg et six à Thônex. Si on compare le taux d'habitants par agent (3'424 pour Chêne-Bougeries, 1'978 pour Chêne-Bourg et 2'273 pour Thônex), même avec un quatrième agent, Chêne-Bougeries serait encore à 2'568 habitants par agent, c'est-à-dire un nombre beaucoup plus élevé par rapport aux deux autres communes citées. Pour atteindre le même taux que ces dernières, il faudrait même engager un cinquième agent (soit un taux de 2'055 habitants par agent). A cet égard, M. Favarger se permet de signaler les scores électoraux très élevés dans la commune de la droite populiste aux dernières votations cantonales, ce qui est un signe que la préoccupation sécuritaire des citoyens est réelle. Enfin, étant un socialiste profondément attaché au principe de démocratie, M. Favarger voit dans cette décision du Conseil administratif (qui choisit de bureaucratiser la police au lieu de lui donner les moyens d'agir efficacement sur le terrain) une porte ouverte à la privatisation de la sécurité. Or, s'il y a un domaine où la privatisation engendre une dégradation de la démocratie, c'est bien celui-là. Pour toutes ces raisons, étant le seul socialiste votant, puisque la présidente s'abstient et la troisième personne du groupe étant absente ce jour, il s'abstiendra lors du vote du budget.

Intervention de Mme Garcia, au nom du groupe Radical

Mme Garcia remercie, au nom du groupe Radical, le Conseil administratif et tous les collaborateurs de la mairie pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2010 qu'il estime équilibré, qui a été établi avec la rigueur nécessaire, qui a été entre autres l'objet d'une nouvelle péréquation intercommunale (portée à hauteur d'un million de francs) et qui tient compte de la récente baisse d'impôts heureusement votée par le peuple, ce qui représente environ 2 millions de francs. Le groupe Radical salue également le fait que le centime additionnel communal reste inchangé à 34 centimes et que le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle est maintenu. Il votera ce budget de fonctionnement 2010 sans discussion.

La Présidente, ayant déjà lu la délibération, passe au vote du budget 2010.

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2010

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) 70, al. 1, lettres a) et b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et l'art. 291 lettre a) et 292 de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 -

Vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements -

../..

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 29'141'859.-- aux charges, et de CHF 29'162'789.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 20'930.-- -

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'458'818.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'437'888.--, plus l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 20'930.-- -

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 34 centimes -

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 9'484'000.-- aux dépenses et de CHF --- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 9'484'000.-- -

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'458'818.--, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 5'025'182.-- -

Attendu que la trésorerie communale au 31.12.2009 devrait être suffisante pour couvrir le financement des investissements, ce qui devrait éviter de recourir à l'emprunt pour 2010 -

Vu les préavis favorables délivrés par les diverses commissions du Conseil municipal réunies le 28 octobre 2009 -

Le Conseil municipal décide :

- 1) **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**
de fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 34 centimes;
- 2) **par 20 voix pour et 1 abstention,**
d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 29'141'859.-- aux charges, et de CHF 29'162'789.-- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 20'930.--;
- 3) **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**
d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2010 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions du marché lui paraissent favorables.

M. Walpen remercie les conseillers municipaux de la confiance qu'ils lui témoignent une nouvelle fois dans sa charge de ministre des finances. Il leur rappelle qu'il n'est pas seul à établir et à être responsable de ce budget, mais qu'il le fait en Conseil administratif, avec ses deux collègues, sur lesquels il s'appuie. Troisièmement,

../..

l'embellie que l'on a pu voir pointer ces derniers temps demande encore à être confirmée. Chacun connaît le décalage qui existe, en ce qui concerne Chêne-Bougeries, pour les notifications de taxation. Le budget 2011 sera difficile. Il faudra, en 2010, être vigilant pour ne pas prendre de mauvaises habitudes. M. Walpen est prêt à revenir ensuite sur les arguments invoqués par M. Favarger.

La Présidente attire l'attention des commissaires sur le fait qu'ils doivent signer les deux formulaires d'établissement du budget 2010.

4.2 Aménagement zone 30km/h. "Falquet" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 790'000.--)

La Présidente passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-Nature-environnement.

M. Karr indique que "Falquet" est le dernier secteur de la commune à être doté d'une zone 30km/h. C'est un secteur sur lequel les membres de la commission ont beaucoup travaillé. C'est dix mètres par dix mètres que le mandataire a étudié avec grand soin l'aménagement de cette zone. Le montant est relativement élevé. Cet aménagement préservera notamment les systèmes racinaires des grands arbres qui font le charme de cette zone. Pour le reste, il renvoie à l'exposé des motifs, qui est très détaillé.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que la commission Finances, dans sa séance du 12 octobre 2009, a préavisé favorablement le crédit de CHF 790'000.--.

M. Karr précise également que la commission Mobilités-Nature-Environnement a préavisé à l'unanimité ce projet.

M. Biedermann n'a pas grand-chose à ajouter. Il souligne que ce dossier a été étudié à fond sur un temps assez long. Tout a été pensé et réfléchi. Il estime qu'ils sont arrivés à une très bonne solution concernant le secteur de Grange-Falquet. L'autorisation de construire et l'autorisation de débiter les travaux ont été délivrées le 18 septembre 2009. Si les conseillers municipaux sont favorables à cet investissement, les travaux pourront donc commencer très rapidement.

M. Walpen se réjouit qu'on aboutisse enfin avec ce projet, car plusieurs habitants du quartier ont du mal à comprendre les lenteurs administratives qui président au traitement d'un dossier. En tant que responsable des finances, il attire l'attention sur l'importance de la somme : CHF 790'000.-- figurent au budget des investissements (avec un amortissement de CHF 39'500.-- pendant vingt ans).

Discussion.

M. Locher aimerait faire remarquer que ce projet d'aménagement est tout à fait cohérent par rapport à la politique de circulation qui a été développée sur Chêne-Bougeries. C'est effectivement une des dernières grandes zones qui n'avaient pas encore été mises en zone 30km/h. Pour avoir suivi les travaux de la commission, il lui semble que les projets s'améliorent systématiquement lors de leur réalisation et que si le présent projet n'est peut-être pas parfait (il existe encore un certain nombre de détails à améliorer pour lesquels il y a des contradictions du point de vue, soit de la réalisation, soit des intérêts liés à l'entretien), ce dernier lui paraît tout de même excellent. Il invite donc chacun à adopter ce crédit.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMENAGEMENT ZONE 30KM/H. "FALQUET" : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 790'000.--)

Vu les art. 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'autorisation de construire DD 102861-2 délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information en date du 18 août 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 6 octobre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 12 octobre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 790'000.-- pour couvrir les travaux d'aménagement de la zone 30km/h. "Falquet";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 790'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2029.

**4.3 Remplacement de la haie bordant le Centre de Rencontres et de Loisirs de
Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 66'000.--)**

Mme Tiercy se retire et prend place dans le public.

La Présidente passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Karr rappelle que ce projet avait déjà été présenté lors de l'avant-dernière séance du Conseil municipal. En ce qui concerne le fait indiqué dans l'exposé des motifs que la commission Mobilités-Nature-Environnement, dans sa séance du 6 octobre 2009, a confirmé son préavis favorable à l'unanimité, il explique qu'en réalité, la commission n'a pas jugé utile, puisque le montant n'a pas changé, de revoter formellement. Elle a pris acte des explications qui ont été données.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno n'a rien à rajouter.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann n'a pas de commentaire particulier.

M. Walpen tient à rajouter deux remarques : la première pour souligner la probité de Mme Tiercy qui s'est retirée des débats et qui ne prendra pas part au vote; la deuxième pour rappeler qu'il s'agit d'une dépense de CHF 66'000.--. On est donc loin des premiers chiffres qui tournaient autour des CHF 130'000.--, ce qui signifie une bonne gestion du dossier. Ces CHF 66'000.-- vont être amortis en dix annuités de CHF 6'600.--.

Discussion.

M. Spinelli observe que du point de vue économique, ce projet est excellent. Du point de vue environnemental, c'est encore mieux que le projet précédent et le groupe des Verts s'en réjouit. Il reste cependant l'aspect social. M. Spinelli ne peut pas s'empêcher d'avoir un peu peur lorsqu'il relit les courriers de certains riverains, qui parlent d'une hauteur de 4,5 mètres ou qui mentionnent les "trésors" qu'ils trouvent dans leurs jardins (bouteilles vides, mégots de cigarettes, canettes, papiers de pique-nique, pampers, etc.). Il attire l'attention sur un éventuel risque de réactions si la situation n'est pas contrôlée. Peut-être que la commune devra aller jusqu'à placer des voiles qui ne seront pas forcément heureux; peut-être que d'autres moyens d'intervention seront nécessaires. On lui a aussi fait remarquer qu'il est prévu quelques essences qui contiennent des piquants. Peut-être faudrait-il augmenter la part de ces essences pourvues de piquants... Pour le reste, bien entendu qu'il approuve ce projet.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REMPLACEMENT DE LA HAIE BORDANT LE CENTRE DE RENCONTRES ET
DE LOISIRS DE CHENE-BOUGERIES : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 66'000.--)

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 voix contre par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 1^{er} septembre 2009, puis confirmé lors de sa séance du 6 octobre 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 7 septembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 1 voix contre,**

DECIDE de donner un préavis favorable au remplacement de la haie bordant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries;

d'ouvrir pour ce faire au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 66'000.--;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette haie sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 66'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

5.1 Editions Chênoises

M. Favarger annonce que Mme Bisanti, membre titulaire de la délégation qui s'occupe des Editions Chênoises, désire en être déchargée. Elle n'a malheureusement pas, ou rarement, la possibilité d'être disponible. Est-il nécessaire qu'un vote se fasse pour ce remplacement ?

La Présidente précise qu'en principe cela ne devrait pas être nécessaire, car il s'agit-là d'une délégation. C'est une information dont le Conseil municipal prend acte. Elle demande s'il y a une opposition à ce que M. Favarger, socialiste, remplace Mme Bisanti, socialiste, aux Editions Chênoises. Il n'y en a aucune.

../..

La présidente, n'ayant connaissance d'aucune autre communication des commissions et des délégations, passe au point suivant de l'ordre du jour.

6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

M. Walpen souhaite répondre aux déclarations de M. Favarger lors de la prise de position du groupe Socialiste concernant le budget. En ce qui concerne les ASM, M. Favarger a évoqué Chêne-Bourg et Thônex. Il aurait pu évoquer Carouge, où ils sont huit ou neuf. Cependant, Carouge a suivi exactement la même démarche que Chêne-Bougeries et, comble de l'ironie, s'est adressée à la même société pour entreprendre une analyse de la sécurité au sens large. Ensuite, M. Favarger a parlé des scores de la droite populiste. Il serait pour sa part moins sévère et il les prend comme un signe d'inquiétude pour avertir que des choses bizarres se passent dans la commune. Quant au troisième point soulevé par M. Favarger, il ne croit pas que l'on pense confier un mandat de coordinateur à un privé, bien au contraire. Ce qui est avant tout souhaité, c'est que la mission des agents de sécurité à Chêne-Bougeries soit précisée. En d'autres termes, qu'attend-on des ASM ? Qu'ils mettent des contraventions ? Dans ce cas, il ne faut pas dire que l'on met CHF 0.-- au titre de revenus à cette rubrique dans le budget. Par ailleurs, que peut-on répondre aux habitants du chemin Dupuy lorsque ces derniers disent que les automobilistes stationnent n'importe où ? Un certain nombre d'éléments ne peuvent pas être gérés par les titulaires de l'ordre public actuel parce qu'ils n'ont pas de base légale pour intervenir !. C'est pour cela qu'il faut une formation un peu plus pointue en ce qui concerne les bases légales de l'action des agents de sécurité. Quant au dernier point, on peut certes engager des ASM supplémentaires, mais il n'y en aura jamais assez. La difficulté vient du fait qu'ils doivent toujours être à deux. Ainsi, avant de parler d'engagement, demande qu'il s'engage au demeurant à défendre personnellement, il faut savoir ce qu'on attend exactement des ASM.

M. Favarger est très sensible aux arguments avancés par M. Walpen, mais il continue de penser qu'il faudra, un jour ou l'autre (peut-être plus rapidement que ne le pense M. Walpen), engager un quatrième agent.

La présidente suggère que ce point soit repris en commission. Elle revient au point 6) de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales et propositions individuelles.

6.1 Macaron

M. Spinelli a une question orale. Lors du dernier Conseil municipal, on a accepté une modification du droit de superficie pour rendre le parking P + R de Sous-Moulin plus efficient. Il voulait savoir si, en adéquation avec cette idée, le Conseil administratif avait l'intention, dans un avenir plus ou moins proche, de réitérer une demande de "macaron" en faveur des usagers, ou du moins poser la question à la DGM.

M. Walpen répond que le Conseil administratif est en attente d'un titulaire au Département des Institutions (DI).

6.2 Maison de la Gradelle – crédit de construction (Question orale)

M. Rivoire observe que le projet de la Maison de La Gradelle, depuis son origine, a passablement évolué. Le 1^{er} février 2007, un crédit d'étude de CHF 198'200.-- a été voté. Aujourd'hui, sachant que l'estimation de la construction-rénovation annoncée lors du Conseil municipal du 17 septembre 2009 se situe aux environs de CHF 5 millions, quels sont les montants et coûts induits des dépenses payées et engagées actuellement par l'Exécutif ? Deuxièmement, dans le cas d'un dépassement de crédit, à quelle séance du Conseil municipal, le Conseil administratif va-t-il demander un crédit complémentaire ?

M. Walpen répond que cette question ne relève pas de son dicastère. Pour le surplus, il se refuse à communiquer des chiffres estimatifs sur le siège.

6.3 Procédure pour l'octroi d'un crédit de construction (Question orale)

M. Rivoire rappelle qu'en mars 2003, le Conseil municipal a accepté, sur proposition du Conseil administratif, une procédure pour l'octroi d'un crédit de construction. Cette procédure est toujours valable, n'ayant pas été dénoncée. Le Conseil administratif actuel s'engage-t-il à la respecter ? Il rappelle que, suite à l'intervention du groupe Libéral et d'autres groupes associés, il avait demandé à l'époque, d'établir une procédure en la matière. Cette procédure a été longuement élaborée. Elle a ensuite été transmise au Conseil administratif, corrigée ou peut-être amendée dans une autre commission, puis finalement acceptée par le Conseil municipal. Sa question est donc la suivante, va-t-on continuer de respecter la procédure citée ou la modifier ?

M. Walpen note à nouveau que cette question ne relève pas de son dicastère. Il faudra la poser à qui de droit, notamment en commission Bâtiments-constructions. Il transmettra donc les deux questions.

M. Rivoire est satisfait de la réponse.

M. Biedermann précise que la prochaine commission Bâtiments-constructions est prévue le 3 décembre. Ces questions pourront donc trouver une réponse ce jour-là.

6.4 Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

M. Locher signale qu'un certain nombre de conseillers municipaux ont été invités à la deuxième table ronde consacrée au projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, à savoir le PACA Genève-Eaux-Vives-Annemasse, séance qui se tiendra le samedi 28 novembre de 9h.00 à 15h.00. Ceux qui n'ont pas reçu ce courrier ont la possibilité de s'inscrire sur Internet, sur le site projetagglo.org.

M. Walpen invite les conseillers municipaux à participer au suivi de ce projet. C'est l'avenir de l'agglomération qui est en jeu. En tant que membre de la commission des affaires régionales du Grand Conseil, il est plongé dans ce projet, mais il a l'impression qu'il existe des tas de choses et, qu'un jour, il va y avoir des réveils difficiles, quand les décisions auront été prises, notamment dans des cénacles comme

celui de Saint-Cergue ou Annemasse, où les élus français sont présents mais où les élus genevois brillent un peu par leur absence.

La Présidente est aussi convaincue qu'il s'agit-là d'une journée d'étude très intéressante.

6.5 Demande de subvention pour une école à Haïti

M. Locher annonce qu'il a reçu, à titre de conseiller municipal, une demande de subvention d'une association pour le financement d'un projet de construction de l'école nomade de Lioncourt en Haïti. Il propose de transmettre ledit courrier à la présidente de la commission Affaires sociales-prévention.

6.6 Projet CEVA

M. Karr a une question pour le Conseil administratif. Dans le cadre de la campagne pour les votations du 29 novembre, on lit par-ci et par-là que les communes seraient prêtes à participer au financement des aménagements extérieurs du CEVA. Il aimerait connaître et pouvoir communiquer publiquement le montant qui sera à la charge de la commune de Chêne-Bougeries.

M. Walpen signale que le Conseil administratif n'a pas encore connaissance de chiffres précis en la matière. Les discussions sont encore en cours et la prochaine séance du groupe CEVA Trois-Chêne convoquée à Chêne-Bourg aura lieu le 7 décembre. Il attend donc l'issue du scrutin et pourra en dire plus à ce moment-là.

M. Karr demande quels sont les principes qui ont été fixés.

M. Walpen répond que les principes qui ont été fixés sont les suivants : le vote du 29 novembre aura lieu sur le dépassement de crédit, et rien d'autre. Selon le résultat, il espère avoir plus d'informations quant à la suite des opérations.

La Présidente demande un compte-rendu de la séance citée convoquée à Chêne-Bourg.

M. Walpen confirme que ce sera le cas.

6.7 Assermentation des ASM

La Présidente indique qu'elle dispose d'une liste à faire circuler concernant la cérémonie d'assermentation des agents de police municipale, qui aura lieu le mercredi 9 décembre 2009 à la salle communale de Thônex à 19h.00. Les conseillers municipaux peuvent s'inscrire, s'ils le désirent.

6.8 Marché de Noël

Mme Grandjean-Kyburz rappelle la tenue du marché de Noël du Vieux-Bourg qui, cette année, est organisé pour la première fois conjointement avec la commune voisine de Chêne-Bourg. Le marché se tiendra rue du Vieux-Chêne et rue du Gothard les 5 et 6 décembre 2009. 50 exposants se sont inscrits pour participer. Des animations

musicales sont prévues. L'association des commerçants offrira la soupe et le vin chaud. Dimanche, de 16h.00 à 18h.00, Saint-Nicolas et le Père Fouettard (M. Favarger) traverseront le marché et distribueront des friandises aux enfants.

6.9 Dates des manifestations d'ici Noël

Sur demande de Mme Othenin-Girard, la Présidente suggère de faire un petit rappel des dates des manifestations à venir. En principe, le repas offert au Cœur des Grottes aura lieu le mardi 22 décembre, le traditionnel repas du Conseil municipal, le 16 décembre.

6.10 Levée des déchets

Mme Tiercy souhaite remercier le Conseil administratif, et spécialement M. Biedermann, de bien vouloir distribuer le futur calendrier de levée des déchets avec une information qu'elle espère très complète concernant la Charte des Jardins.

7) Naturalisations

La Présidente prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente deux dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 18 oui et 3 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 18 oui et 3 abstentions.

Puis la Présidente lève la séance à 21h.47.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK